

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20090417-0000002727-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/04/2009

Réception par le Prefet : 20/04/2009

Publication : 24/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° C.P. 2009-6-6-5
Séance du vendredi 17 avril 2009

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2007-2008-2009 Alimentation en Eau Potable (C212) - Assainissement (C213)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2008/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2008-5-6-6 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 - Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 26/09/2007, 17/11/2008 et 24/02/2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'inscrire aux Programmes 2007, 2008 et 2009 d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du:

- Programme 2007 : un montant de subventions de 57 000 € pour l'Alimentation en Eau Potable,
- Programme 2008 : un montant de subvention de 14 850 € pour l'Assainissement,

- Programme 2009 : un montant de subvention de 17 880 € pour l'Assainissement.

L'imputation est la suivante : Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonction 61.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions